



## Municipalité de Burtigny

---

Au Conseil général

**Préavis n° 07/2021-2026**

**Comptes annuels pour l'exercice 2021**

Municipal responsable : Mme Valérie Jeanrenaud

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **Préambule**

Conformément aux dispositions légales, en particulier en application de l'article 93c de la Loi sur les Communes du 28 février 1956 et du Règlement sur la Comptabilité des Communes du 14 décembre 1979, la Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur les comptes de fonctionnement et d'investissements de l'année écoulée et de les soumettre à votre approbation.

Les comptes 2021 ont été vérifiés par la Fiduciaire A.L. Rummel SA. Dans son rapport signé du 4 mai 2022, l'organe de contrôle ne relève aucun fait qui laisse à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la Loi sur les communes et au Règlement cantonal sur la comptabilité des communes.

Ces comptes et le rapport de la fiduciaire ont été soumis à la commission de Gestion pour étude et rapport.

## **Comptes de fonctionnement et d'investissements 2021**

Dans sa séance du 17 mai 2022, la Municipalité a adopté les comptes de la bourse communale pour l'année 2021. Le compte de fonctionnement s'élève à CHF 2'183'855.71 et laisse apparaître un bénéfice de CHF 16'092.67, après attribution nette sur les fonds de réserve de CHF 307'381.26 et après amortissements pour un montant de CHF 136'481.84. Ce résultat est meilleur que les projections budgétaires qui prévoyaient un excédent de revenus de CHF 609.10 notamment en raison des revenus fiscaux bien au-dessus des prévisions budgétaires pour presque CHF 483'000.- (dicastère 21 impôts), notamment lié à l'impôt sur le revenu (personnes physiques) pour plus de CHF 291'500.

En plus de ces éléments fiscaux, les faits marquants de l'année 2021 au niveau des comptes peuvent se résumer par les points ci-dessous :

- Globalement, la gestion des affaires courantes propres à la commune est maîtrisée conformément au budget.
- Des entrées d'impôts conjoncturels (droits de mutation, gains immobiliers, impôts sur les successions) de CHF 45'382.55 contre un budget de CHF 0.00.
- L'équilibre financier, assuré par leurs propres taxes, des chapitres 450 Ordures ménagères, 460 Epuration et 810 Eau potable.
- Travaux d'entretien du réseau routier pour un total de CHF 82'584.20 (430.3140.20) comprenant notamment les travaux au Chemin des Oches.
- Remboursement d'une avance à terme fixe de CHF 500'000.-- auprès de la BCV arrivé à échéance en novembre 2021.

Ces entrées financières non budgétées et la bonne gestion des charges nous ont permis de maintenir d'augmenter de CHF 350'000.-- le fonds de réserve pour travaux afin d'arriver à un solde de CHF 1'386'000.-- (9282.002.00).

**Conclusion :**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

**Le Conseil général de Burtigny**

**vu** le préavis municipal n° 07/2021-2026 – Comptes 2021,  
**ouï** le rapport de la commission de gestion,  
**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

**décide :**

- d'adopter les comptes annuels 2021 tels que présentés, avec un excédent de revenus de CHF 16'092.67 ;
- d'en donner décharge à la Municipalité ainsi qu'au boursier communal.

**Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 17 mai 2022.**

Au nom de la Municipalité

La Syndique

  
Valérie Jeanrenaud



La Secrétaire

  
Irène Richard

**Annexes :** - Bilan et Comptes de fonctionnement 2021 ;  
- Commentaires aux comptes de fonctionnement